

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 24 AVRIL 2023 – Délibération n°051

L'an deux mil vingt trois et le VINGT QUATRE AVRIL à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 22 | 29 | 25 |

| | |
|------------------------------------|------------|
| Date de la convocation | 24/04/2023 |
| Date d'affichage de la convocation | 18/04/2023 |

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - LAYRAL Rémi - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET) - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - LAURAIN Damien (pv à André CARNAC) - JARROUSSE Caroline (Pv à Clémence ANGLADE)

Objet

RPQS SIAEP DE LA HAUTE VALLEE DE L'AVEYRON 2022

Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable 2022 du SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron

Monsieur le Maire rappelle que suivant le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2224-5, la commune de SEVERAC D'AVEYRON adhérente au SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron doit donner un avis sur son rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS).

Ce rapport a été présenté au conseil municipal qui à l'unanimité :

- Approuve le rapport 2022 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable du SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

